



Brève | 20 avril 2020



Prime aux professionnels : pour les travailleurs sociaux aussi !

Dans un courrier au Premier ministre, quinze organisations (dont la Cnape, La Fédération Apajh, la Fehap, la Fédération des acteurs de la solidarité, Nexem...) exigent que les travailleurs sociaux bénéficient d'une prime pour leur engagement pendant la crise sanitaire, à l'instar des personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et de l'intervention à domicile. Cette reconnaissance financière des efforts fournis par les professionnels du grand âge **a en effet été promise par Edouard Philippe** le 15 avril, deux jours après la dernière allocution télévisée d'Emmanuel Macron.

Or « limiter le versement de cette prime » aux Ehpad et services d'aide à domicile revient à « oublier l'ensemble des salariés des secteurs sociaux et médico-sociaux qui sont au contact des publics les plus fragiles » et qui, « confrontés aux mêmes risques de contamination, ont pourtant continué (...) à assurer leur mission ».

Rappelant que le président de la République et le ministre de la Santé Olivier Veran ont salué le rôle des travailleurs sociaux auprès des personnes vulnérables, les organisations exigent que les secteurs de la protection de l'enfance, de la protection juridique des majeurs, du handicap, de l'hébergement d'urgence et de l'insertion « ne soient pas les oubliés de la deuxième ligne » dans les discussions qui vont s'ouvrir avec les départements sur les modalités de cette prime.

Quelques jour plus tôt, des associations de directeurs avaient également plaidé pour une reconnaissance de ces professionnels, non sans alerter le président de la République sur l'épuisement des travailleurs sociaux.

A lire également :

- [Une prime pour les soignants et les ménages précaires](#)
- [Reconnaissance des professionnels : une lettre ouverte à Emmanuel Macron](#)
- [Covid 19 : « les mandataires judiciaires restent invisibles »](#)

SOURCES

- [Courrier du 17 avril au Premier ministre](#)